

LE MÉTIER DE DISTRIBUTEUR CHEZ MEDIAPOST

Vous avez postulé pour devenir distributeur chez MEDIAPOST, vous trouverez dans ce document des informations relatives au métier et à l'entreprise.

MEDIAPOST, filiale du Groupe La Poste, compte aujourd'hui 8 000 distributeurs et plus de 30 000 clients (Leclerc, Hyper U, petits commerces...).

VOTRE MISSION

Nos clients nous confient des supports publicitaires, c'est à dire des imprimés publicitaires, échantillons ou journaux gratuits à distribuer dans les boîtes aux lettres.

Le distributeur est donc en charge de :



Retirer à la plateforme les documents à distribuer qu'il faudra assembler (préparer les poignées) ou qui seront déjà assemblés.



Effectuer la distribution totale de ces documents ou objets sur un secteur géographique déterminé.

Responsable de la qualité de sa distribution, le distributeur fournit des informations sur :

Le déroulement de sa distribution

Les éventuels retours

Les ajouts ou suppressions de boîtes aux lettres

VOTRE PROFIL



Savoir se repérer sur un plan et faire son itinéraire

Le distributeur s'approprié ses itinéraires et ses parcours de distribution



Être en bonne condition physique

Le distributeur marche de manière prolongée. Il transporte des documents dans une sacoche et/ou un chariot mis à sa disposition, qu'il porte et charge dans sa voiture personnelle.



Être organisé et autonome

Les horaires sont flexibles, la distribution s'effectue principalement en début de semaine selon les délais du client.



Détenir le permis B, un véhicule personnel et une assurance professionnelle sont obligatoires.



MEDIAPOST, en partenariat avec Verspieren, propose à tous les distributeurs, une assurance professionnelle au tarif préférentiel de 19,20€ l'année.

LE CONTRAT

CDI à temps partiel

6 à 24h par semaine en fonction des disponibilités
Période d'essai de 2 mois

Rémunération

SMIC + Indemnités kilométriques

Prise en compte de tous les temps de travail :
chargement, éventuel assemblage, temps de trajet (à partir
de la plateforme) et temps de distribution

Flexibilité des
horaires

Accompagnement par un
tuteur pour apprendre le
métier

Mutuelle de Groupe &
Régime de prévoyance

Comité
d'entreprise

Aménagement
des horaires

Formations

Liberté
d'action

Possibilité de cumuler
deux emplois

Possibilités d'évolution